

Rente et gouvernance en Algérie¹

BENABDALLAH Youcef
Professeur à l'INSSEA² (Alger)
ybenabdallah@yahoo.fr

Résumé : Une abondante littérature s'est développée à partir des années soixante sur la malédiction des ressources (dutch disease) et s'est tout particulièrement focalisée les pays exportateurs de pétrole dont les pays arabes.

Ce papier s'intéresse au cas de l'Algérie. L'horizon temporel est le long terme. L'Algérie est un pays appartenant à la région MENA et à l'OPEP en même temps. Son expérience le singularise par sa tentative, dès les années soixante, à « semer le pétrole pour récolter développement », une constitution libérale (1989), la première dans le monde arabe, et des conflits sociaux et politiques majeurs dans les années 90. Sur longue période, le pays a obtenu des résultats économiques inférieurs à ceux des pays en développement à revenu comparable. Sur le plan de la gouvernance, l'environnement des affaires continue à constituer un sérieux obstacle à la croissance économique. Ce papier sera structuré en 2 sections : i) la première s'intéresse aux concepts de rente et d'Etat rentier et ii) la seconde à l'Etat algérien en tant qu'Etat disposant d'une importante rente. L'accent sera mis sur le consensus social et le budget de l'Etat.

Mots-Clés : Rente – Etat rentier – Gouvernance en Algérie - Environnement des affaires – Croissance économique – Consensus social.

Rent and Governance in Algeria

Abstract: An extensive literature has been developed from the sixties on the resource curse (dutch disease) and focused particularly on the oil-exporting countries including Arab countries.

This paper addresses the case of Algeria. The time horizon is long-term. Algeria is a country in the MENA region and OPEC at same time. His experience is distinguished by its attempt, from the sixties "sowing oil in order to harvest development," a liberal constitution (1989), the first in the Arab world, and major social and political conflicts in the 90s. Over the long term, the country scored lower than those in developing countries with comparable income economic performance. In terms of governance, the business environment continues to be a serious obstacle to economic growth. This paper is structured in two sections: i) the first is concerned with concepts of annuity rent and rentier state ii) the second to the Algerian state as a state with a substantial rent. The focus will be on social consensus and the state budget.

Keywords: Rent – Rentier State – Governance in Algeria - Business Environment – Economic Growth - social consensus

Introduction

Une abondante littérature s'est développée à partir des années soixante sur la malédiction des ressources (dutch disease) et s'est tout particulièrement focalisée les pays exportateurs de pétrole dont les pays arabes. Elle embrasse, à la fois les champs des sciences économiques et des sciences politiques. Elle cherche à comprendre : i) pourquoi les pays riches en ressources naturelles ont obtenu des résultats en termes de croissance moins bons que les pays qui en sont dépourvus. Très souvent, les pays de la région MENA sont opposés aux pays du sud asiatique, pauvres en matières premières ; et ii) la nature de la relation entre la richesse dont dispose ces Etats d'une part et l'autoritarisme politique et la mauvaise gouvernance qui les caractérisent.

La recherche empirique est, quant à elle, très divisée. Il est difficile de tirer des règles générales. Des pays riches en ressources naturelles affichent sur longue période d'excellents résultats. La Norvège, le Botswana, le Chili et le Brésil, la Malaisie, la Thaïlande en sont

¹ Une première version de ce texte a été publiée dans la Revue de la Fiscalité n° 18 ; faculté de Droit de Sfax (2012)

² Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée.

des cas. Dans l'autre camp, on peut citer les exemples du Soudan, du Nigeria, de l'Angola et du Congo qui ont connu ou continuent à connaître des conflits, allant jusqu'à la guerre civile avec pour enjeu primordial le contrôle des ressources naturelles. Il s'agit en effet d'exemples concrets de destruction des institutions qui a conduit à une détérioration de la gouvernance et aux mauvais résultats sur les plans économique et social par voie de conséquence.

Ce papier s'intéresse au cas de l'Algérie. L'horizon temporel est le long terme. L'Algérie est un pays appartenant à la région MENA et à l'OPEP en même temps. Son expérience le singularise par sa tentative, dès les années soixante, à « semer le pétrole pour récolter développement », une constitution libérale (1989), la première dans le monde arabe, et des conflits sociaux et politiques majeurs dans les années 90. Sur longue période, le pays a obtenu des résultats économiques inférieurs à ceux des pays en développement à revenu comparable. Sur le plan de la gouvernance, l'environnement des affaires continue à constituer un sérieux obstacle à la croissance économique. Ce papier sera structuré en 2 sections : i) la première s'intéresse aux concepts de rente et d'Etat rentier et ii) la seconde à l'Etat algérien en tant qu'Etat disposant d'une importante rente. L'accent sera mis sur le consensus social et le budget de l'Etat.

1 – L'économie politique de la rente

1-1- *Le concept de rente dans la théorie ricardienne et marxienne*

Dans la théorie classique de la rente (ricardienne et marxienne), la rente est liée à l'exploitation du sol et du sous sol dans une économie de marché. D. Ricardo¹ ne considère que la rente différentielle, celle qui est générée par des conditions naturelles différentes de telle sorte qu'un même effort (équipement et travail) aboutit à une quantité de produit différente². L'hypothèse de l'unicité prix, qui implique qu'un produit ayant été produit à des coûts différents sera vendu à un même prix, fonde théoriquement le propriétaire du sol et du sous sol à exiger ce différentiel de coût laissant ainsi au capital investi un même taux de profit quelles que soient les conditions naturelles dans lesquelles il opère³. Ce raisonnement, simple mais rigoureux, permet de comprendre pourquoi les propriétaires des puits marginaux (Alaska par exemple) n'accepteront d'exploiter leurs puits que si les prix augmentent suffisamment pour leur garantir une rémunération de leur capital équivalente à celle de tous les concurrents qui opèrent dans le secteur tout comme il permet de comprendre comment les propriétaires des meilleurs puits (meilleur accès, proximité des marchés, meilleure qualité d'huile etc.) empocheront des rentes.

K. Marx⁴ n'ajoutera rien de fondamental à la théorie de la rente telle qu'exposée par D. Ricardo. A l'analyse de D. RICARDO où la répartition du produit est réglée par la loi des rendements décroissants, expression de la nature, K. MARX va ajouter un élément historique, propre à la société capitaliste, qui jouera le rôle central dans l'explication de la rente. La théorie de celle-ci s'articule logiquement à celles de la plus-value. La propriété foncière n'intervient pas dans la genèse de la rente. Elle n'en est que le mécanisme de son transfert au propriétaire foncier. La propriété juridique ne procure pas de rente mais donne le droit à son

¹ D. RICARDO : Des principes de l'économie politique et de l'impôt ; Flammarion, Paris 1977.

² Ricardo écrit : Si les terres étaient illimitées et si leur qualité était égale, « ... la valeur échangeable de leurs produits serait réglée comme celle des autres denrées par la somme du travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente ». IL poursuit : "La valeur du blé se règle d'après les quantités de travail employé à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paie pas de rente » ; Ouvrage op. cité, p. 62 et 66

³ "Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paie une rente ; mais c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente ; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leur rente. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs..."

⁴ K. Marx : Le capital, Livre 3, Editions Sociales, Paris 1976.

détenteur de ne céder son terrain pour l'exploitation que si le prix du marché dépasse le prix de production¹.

La rente différentielle est bien donc un phénomène objectif qui est le résultat des différences naturelles de production et des lois de mise en valeur du capital. Les produits agricoles sont vendus à des prix supérieurs au prix général de production (coût de production augmenté d'un profit moyen dit normal). La différence correspond à un pompage de surplus sur les autres sphères de la production. "Ce que la société, considérée comme consommateur paie en trop pour les produits du sol, ce qui représente une perte pour la réalisation de son temps de travail dans la production agricole, constitue actuellement un gain pour une partie de la société : les propriétaires fonciers".² Autrement dit, comme le précise K. MARX, la détermination du prix des produits agricoles par le marché "engendre une fausse valeur sociale" qui n'a pas lieu d'être dans une société qui affecterait consciemment ses ressources et qui n'accepterait pas, par conséquent, de payer les produits agricoles plus cher qu'ils n'en ont coûté.

Ce bref rappel de la théorie de la rente, chez les deux auteurs qui font autorité en la matière, nous permet de tirer les conclusions suivantes : i) la rente, peu en importe la forme, est toujours un transfert de valeur au profit des propriétaires fonciers qui, objectivement, rappelés le, ne participent pas à la production. Elle est toujours soustraite d'une manière ou d'une autre du produit global ; ii) elle est un phénomène objectif de l'économie concurrentielle (rente différentielle) tout en étant un effet du monopole sur la propriété foncière; iii) elle oppose toujours propriétaires fonciers et capitalistes car elle diminue les possibilités d'accumulation pour les premiers et constitue un droit au nom de la propriété du sol et du sous-sol pour les seconds ; iv) enfin, elle représente un enjeu pour les classes sociales locales aussi bien à l'intérieur d'une même sphère de production qu'entre les différentes sphères de l'économie nationale.

Lier la rente à l'entreprise du développement, dans la théorie classique de la rente, est un paradoxe en soi. Dans la version classique de la rente (D. Ricardo et K. Marx) de la théorie de la rente, le propriétaire foncier ne participe pas au processus de l'accumulation. Bien au contraire, il le gêne en le ponctionnant d'une partie du surproduit. Le comportement des propriétaires fonciers est identifié à une survivance du passé dénotant avec la société capitaliste moderne. Dans le modèle théorique pur et canonique, ils sont réduits à des consommateurs de luxe. Les prélèvements qu'ils opèrent sur toute la société sont fonction du degré de développement des forces productives et de la lutte qui les oppose aux capitalistes. La rente, en tant que rapport social, est une survivance du passé dans les écrits de K. Marx. Sa présence dénote d'un archaïsme dont le capitalisme ne peut se débarrasser. Cette idée est largement partagée pour D. Ricardo quand on sait qu'il a abrogé lui-même la loi sur les blés (« corn law ») qui protégeait les propriétaires fonciers anglais de la concurrence du blé étranger. Le but recherché était la baisse du prix et de la rente.

La rente est d'abord une catégorie de distribution tout comme le profit et le salaire. Elle renvoie donc à un modèle de partage du surproduit et de comportement. Le concept désigne rigoureusement un mode de prélèvement et d'utilisation d'une partie du surproduit. On comprend aisément la condamnation unanime du rentier par la théorie économique. La lutte qui a toujours opposé capitalistes et propriétaires fonciers n'a de sens pour les premiers que si elle débouche sur une diminution ou une extinction des rentes. Le développement de la concurrence, la productivité et la substitution des produits du sol et du sous-sol par les produits de synthèse sont autant de moyens à cela.

Dans la réalité, le passage de la propriété foncière aux capitalistes, le développement des monopoles n'en sont pas moins des obstacles à la concurrence et donc des moyens de

¹ Idem

² Idem

rétention d'une partie du surproduit supérieure à celle que dicterait la seule concurrence pure et parfaite. Seul le statut économique et social des titulaires de cette partie du produit a changé, les mécanismes de sa genèse étant restés les mêmes. On retrouve dans l'exposé de D. RICARDO quelques indications, certes contingentes, qui montrent que la rente peut échoir au capitaliste dans le cas où celui-ci serait propriétaire foncier aussi. Le processus de transformation du surprofit en rente foncière chez K. MARX est très clair quant à la distinction de l'agent qui se rend titulaire de cette portion du produit. Elle est surprofit quand elle est appropriée par le capitaliste et rente quand elle revient au propriétaire foncier. Autrement dit la question centrale est celle qui concerne la nature de l'agent.

1-2-Le concept d'Etat rentier

A la lumière de ces éléments, rappelés brièvement, comment analyser le comportement d'un Etat qui se rend titulaire d'une rente grâce au monopole qu'il exerce sur une matière première qu'il commercialise à l'extérieur. On ne peut reconduire purement et simplement le schéma d'analyse exposé plus haut pour deux raisons : i) la première concerne le statut économique et social de la rente dont l'appropriation oppose d'abord les nations avant d'opposer les couches sociales d'un même pays ; et ii) la seconde, l'agent qui s'en rend titulaire.

S'agissant du premier point, il est aisé de comprendre que les mécanismes d'appropriation de la rente relèvent du jeu de l'équilibre offre/demande combiné au rapport de force qui oppose producteurs et consommateurs. Il faut surtout souligner qu'il ne s'agit pas d'un transfert d'une classe sociale à une autre d'une même nation. La portion du produit revenant à une classe sociale donnée ne pouvant être modifiée par celle revenant à une autre, les classes sociales locales ne sont pas en compétition dans la captation de la rente, du moins à ce niveau. La lutte pour la captation de la rente oppose toute la nation productrice aux nations consommatrices.

Concernant le second point, la théorie classique de la rente fait abstraction de l'Etat qui est réduit de manière générale à une mission régaliennne. Dans la réalité, l'Etat propriétaire du sous sol, ne peut être réduit ni à un propriétaire foncier que la théorie identifie par son comportement à la consommation ostentatoire et archaïque ni à un capitaliste lequel ne se distingue que par sa logique entrepreneuriale. L'Etat négocie au nom de toute la nation, donc de toutes les classes sociales, le partage et l'appropriation de la rente au niveau international.

Le concept de « l'Etat rentier » a été initialement proposé par Mahdavy (1970)¹. Les Etats rentiers sont des pays qui perçoivent sur une base régulière des montants substantiels de rente externe. De ce fait, les gouvernements des pays du Moyen Orient n'ont pas subi de pression populaire vers une transition démocratique, car ils se sont dégagés d'une dépendance fiscale envers la population. Cette manne leur permet de se détacher de la taxation citoyenne. Beblawi et Luciani (1987)² formulent le même point de vue mettant en évidence les caractéristiques fondamentales d'un Etat rentier : i) la rente soutient l'économie à elle seule et il n'existe aucun autre secteur productif important dans l'économie ; ii) l'origine de la rente est externe à l'économie, une rente interne ne suffisant pas à caractériser une économie rentière car elle témoignerait de l'existence d'un secteur productif local ; iii) seule une partie infime de la société est impliquée dans la genèse de la rente, la plus grande partie de la population n'étant concernée que par la distribution et l'utilisation de cette richesse et le gouvernement est le principal bénéficiaire de la rente externe, ce qui lui permet de jouer un rôle central dans la distribution de la rente.

¹ Hossein Mahdavi. (1970) : « *The patterns and problems of economic development in rentier states : The case of Iran* », in M.A. Cook (ed.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Londres, Oxford University Press

² Luciani, Giacomo et Hazem Beblawi (édité par) : *The rentier state*, Instituto Affari internazionali, 1990

A l'image de l'expérience occidentale, qui a abouti à la construction de la démocratie, le concept de contrat social, qui est un contrat fiscal, est fondamental pour comprendre le processus de formation de gouvernements représentatifs. Les citoyens acceptent de payer l'impôt en retour d'une représentation dans le processus de décision qui engage leur vie présente et future. Cette revendication est celle exprimée lors de la révolte des colonies américaines au XVIII^e siècle : « pas d'impôt sans représentation ».

Pour Beblawi et Luciani, les effets de la rente ne se limitent pas aux Etats exportateurs de pétrole seuls. La rente des Etats pétroliers est recyclée dans Etats arabes non producteurs de pétrole dans une mesure significative par les envois de fonds des travailleurs migrants, les frais de transport et le tourisme. Les auteurs soulignent que les rentes peuvent également provenir des paiements d'aide au développement ou d'assistance militaire («rentes stratégiques»). Ainsi de proche en proche, on en arrive à considérer comme rentiers même les pays très pauvres qui bénéficient de l'aide au développement en raison de l'utilisation qui en est faite.

La pétrolisation des recettes budgétaires donne la possibilité à l'Etat de s'autonomiser relativement de la société ; ce qui l'incite peu à la « bonne gouvernance » du fait que la société, sous fiscalisée, dans son ensemble est peu désireuse à s'organiser pour réclamer plus de transparence dans la gestion des finances publiques. Il est difficile de concevoir la construction d'une société moderne, basée donc sur des relations de citoyenneté, sans une politique fiscale faisant du citoyen un mandant pouvant demander des comptes à ses élus avant de les reconduire pour une nouvelle échéance. La population non taxée exerce moins de pressions sur son gouvernement; l'élite d'affaires, au lieu de développer une stratégie de création de valeur préfère développer des stratégies de captation de l'Etat, riche en ressource et l'élite à la tête de l'Etat a les moyens de financer un appareil coercitif pour se maintenir.

Ce concept, essentiellement lié au retournement du rapport de force entre les pays pétroliers et les pays consommateurs, du fait des chocs pétroliers de 1973 et 1979, ne rend pas compte de l'histoire de ces pays.

D'autres approches vont tenter de cerner le lien entre l'abondance des ressources naturelles et la mauvaise «gouvernance». L'approche de «rent seeking»¹ montre, par les instruments néoclassiques, comment les groupes de pression arrivent à s'accaparer d'une partie des richesses produites. Le «rent seeking» généralise la rente à toute les positions acquises dans la société afin de s'accaparer d'un revenu supérieur à ce qui aurait été permis par les mécanismes d'un marché parfait. Il n'y a aucune difficulté à lier les deux approches particulièrement quand la rente issue de l'exploitation des ressources naturelles échoit à l'Etat. La «captation de l'Etat» de Kauffman² peut s'inscrire dans ce sens.

En utilisant cette approche, on peut associer l'apparition de puissants groupes d'intérêt dans les Etats rentiers plus qu'ailleurs, au détournement à leur profit, grâce à leurs influences politiques sur le fonctionnement des institutions. Le rent-seeking qui est associé aux imperfections du marché et des institutions peut se développer à grande échelle. Dans ce cas, il opère un détournement des ressources d'une utilisation productive, socialement plus profitable, vers des utilisations au profit des groupes de pression. Les richesses en ressources naturelles, comme le pétrole, découragent l'apparition de réflexes liés à l'entrepreneuriat. « Il y a tellement de richesses autour du gouvernement que les entrepreneurs qui cherchent à maximiser leurs utilités, trouvent plus profitable d'engager des activités de rent-seeking non productives pour s'approprier cette richesse que de créer eux même plus de richesses ».³

¹ A.O Krueger: "The political economy of the rent seeking society", in American review, volume 64, 1974.

² S. Johnson, D. Kaufmann and Pablo Zoido-Loba: Corruption, Public Finances and the Unofficial Economy MIT, The World Bank, January 26-28, 1998.

³ R. Hausman, R. Rigobon, An alternative interpretation of "the resource curse": theory and policy implication, NBER Working Paper Series 9424, December 2002.

1-3-La rente et les institutions

La littérature sur la rente et les institutions s'est développée avec pour souci d'explicitier la causalité entre l'abondance des richesses naturelles dans certains pays et le peu de résultats sur le plan de la croissance économique et du développement. Le retard du secteur industriel, la désindustrialisation parfois (cas de l'Algérie), une croissance en deçà de ce qu'on pouvait attendre compte tenu des dépenses d'investissement, la tertiarisation de l'économie des pays exportateurs de pétrole et particulièrement ceux de la région MENA ont conduit à s'interroger sur la relation entre la rente et ces caractéristiques.

Une première réponse est donnée par le modèle canonique néoclassique (W. Corden¹ et Sachs et Warner²) qui établit une causalité négative entre les ressources naturelles et la croissance économique³. Le boom dans les ressources naturelles finit par évincer le secteur industrie auquel on attache traditionnellement des gains de productivité et une diffusion des externalités sur le reste de l'économie. En étudiant un échantillon d'une centaine de pays avec des dotations différentes en ressources naturelles, Gylfason⁴ conclut que: i) les pays qui accumulent du « capital naturel » le font relativement au détriment du capital physique et du capital humain et ii) la hausse de l'emploi dans le secteur en boom a une incidence négative sur la croissance du PIB.

L'observation empirique met en évidence des échecs de développement aussi bien dans les pays riches en ressources que dans ceux qui en sont pauvres. Le rôle important joué par les ressources naturelles dans le développement de certains pays et régions appartenant à la zone OCDE (USA, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Scandinavie) fournit un contre-exemple à la " malédiction de ressource." Certaines études considèrent l'importance des ressources naturelles comme un facteur essentiel dans l'émergence des USA comme puissance économique mondiale.⁵ Les USA, qui produisaient dans les années quarante et cinquante près de 2/3 du pétrole au niveau mondial, n'ont pas souffert du Dutch disease . L'étude des échanges commerciaux de Wright⁶ montre aussi que les exportations américaines de produits manufacturés avaient un contenu très élevé en ressources naturelles non renouvelables, et que ce contenu s'est accru entre 1880 et 1930. Par ailleurs, l'exploitation des ressources naturelles a permis de désenclaver certaines régions comme l'Alaska par exemple, banaliser l'automobile grâce au bas coût des carburants et stimuler le progrès technique compte tenu de toutes les applications que reçoivent les produits pétroliers.⁷ La découverte de pétrole en Californie a permis d'élargir le marché local et de fouetter la croissance économique.

Les avantages comparatifs liés aux ressources naturelles ne bloquent pas la construction d'autres avantages comparatifs. Une étude de l'OCDE⁸ fait état des nouveaux pays agro industriels (NAIC) qui ont su à partir de ressources de l'agriculture et de la pêche installer une industrie manufacturière (Thaïlande et Malaisie).

Une seconde réponse est recherchée dans le lien entre la rente, les institutions et le retard des pays riches en ressources. Après les travaux de D. North, de nombreuses contributions considèrent que les institutions constituent le facteur déterminant de la croissance. La qualité des arrangements impliquant les individus, les firmes et les organisations dépend de celle de

¹ W. Corden

² Sachs J. and A. Warner (2001), "The Curse of Natural Resources," *European Economic Review*, Vol. 45, No. 4-6.

³ T. Gylfason: "naturel resources and economic growth : what is the connection ?»

⁴ H. Mehlum, K. Moene et R. Torvik "Cursed by resources or institutions?", Working paper n° 10/2005 ,Department of Economics, Norwegian University of Science and Technology, Mai 2005

⁵ Wright, Gavin (1990). "The Origins of American Industrial Success, 1879-1940," in *American Economic Review* n°80, pp. 651-668.

⁶ W.F.Maloney: "Innovation and growth in resource rich countries", Working paper n° 148, World Bank, feb. 2002

⁷ F. Bonaglia and K. Fukasaku : "Export diversification in low income countries: an international challenge after Doha", OCDE Working Paper No. 209, juin 2003.

l'environnement institutionnel. La croissance économique est associée à l'efficacité des institutions qui se manifeste par la réduction des coûts de transaction liés à l'incertitude, de l'opportunisme des agents et de la non-garantie des droits de propriété. Inversement, l'inefficacité des institutions agit comme un facteur qui dissuade les agents économiques à investir dans le capital physique et humain et à utiliser les nouvelles technologies tout en encourageant les situations de rente. En utilisant différents indicateurs relatifs à l'efficacité des institutions (respect des droits de propriété, de transparence et de responsabilité, d'efficacité et d'Etat de droit), de nombreux travaux empiriques (D. Acemoglu, S. Johnson et J. Robinson; D. Rodrik, A. Subramanian et Francesco Trebbi; W. Easterly et R. Levine), établissent que les politiques et les institutions jouent un rôle central dans le processus de croissance de long terme et les différences internationales en termes de performances économiques.

D'après la Banque Mondiale, la moyenne annuelle de la croissance économique par habitant depuis les années 80, dans la région MENA a été de 0,9 %, un niveau inférieur à celui de l'Afrique Subsaharienne en raison d'une chute de la productivité depuis 3 décennies.¹ L'origine de ce retard dans la croissance dans la région MENA est due à la mauvaise gouvernance. La gouvernance est appréhendée par un indice de la qualité de l'administration dans le secteur public (l'efficacité de la bureaucratie, le respect des règles de droit, la protection des droits de propriété, le niveau de corruption, la qualité des réglementations, et les mécanismes de la responsabilisation interne) et un indice de responsabilisation publique (degré d'ouverture des institutions politiques, la participation, le respect des libertés civiles, la transparence du gouvernement et la liberté de la presse). Concernant le premier indice, la Banque Mondiale note un léger retard des pays du MENA par rapport au reste du monde. Le fossé est très profond pour le second indice. Il est plus important pour les pays pétroliers alors que la qualité de la responsabilisation publique s'améliore au fur et à mesure que les revenus augmentent dans le reste du monde.

Le débat reste assez ambigu. On tend à confondre entre bonnes institutions et démocratie. La réalité met en évidence que les pays qui enregistrent les meilleures performances ne sont pas démocratiques. L'état de droit, la stabilité politique, l'ouverture au commerce international ainsi que d'autres critères de la bonne gouvernance qui sont favorables à la croissance peuvent exister sans démocratie. A travers ce questionnement, c'est toute la problématique croissance/démocratie qui est posée. La démocratie est-elle un préalable à la croissance, en est-elle un résultat ou s'agit d'un processus simultané dans lequel les deux éléments s'influencent mutuellement ? L'exemple de la Chine qui, depuis 30 ans enregistre sans décélération les meilleures performances de croissance, la Malaisie ainsi que d'autres pays, donnés émergents, sont à méditer.

2-L'Etat algérien : un Etat rentier

Le projet algérien de développement est, dès le départ, lié à une forte présence de l'Etat. Le retournement du rapport de force dans l'appropriation de la rente (choc pétrolier 1973/1974) allait naturellement entretenir et renforcer cette présence. En s'appropriant la rente au nom de toute la collectivité, l'Etat déclare dans son projet initial émanciper cette dernière de son état de sous-développement. L'importance de la rente dans les ressources mobilisées pour le développement le fait émerger comme premier épargnant. Il lui devient aisé de rendre légitime son rôle de premier entrepreneur lequel sera facilement accepté compte tenu de la nature des structures sociales héritées de la période coloniale et des largesses qu'il consentira à toute la société.

La rente des hydrocarbures relaye dès le début des années soixante-dix l'idéologie nationaliste et unitaire de la guerre de libération. Grâce à elle, l'Etat pourra financer

¹ Banque Mondiale : Vers une meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 2003

d'ambitieux programmes de développement tout en enjambant les lois économiques lesquelles renvoient d'une manière ou d'une autre à la contrainte de produire localement un surplus en gérant les conflits sociaux qui accompagnent l'effort de développement sachant qu'il s'agit d'un sacrifice pour une partie de la société et d'un moyen d'épanouissement pour l'autre. Le modèle entend épargner ' les coûts de l'homme ' liés au développement'. L'aisance financière, provoquée par le premier choc pétrolier, permet aux pouvoirs publics de faire de l'entreprise du développement un processus consensuel et non conflictuel en n'imposant à aucune couche de la société d'effort particulier (armée de réserve, bas salaires, épargne forcée comme dans le bloc soviétique etc.). Le financement de la croissance est assurée essentiellement par l'épargne budgétaire et l'endettement extérieur dont le volume dépend uniquement de la valorisation internationale des hydrocarbures (cycle rente – dette).

N'engageant pas la société pour leur production, du moins dans le court et moyen terme, ces mêmes ressources vont conférer à l'Etat un pouvoir étendu, voire une large autonomie vis-à-vis de la société. En se substituant à l'effort collectif, la rente lui permet de construire et de reproduire un large consensus, base de sa propre reproduction. L'Etat répugne à encadrer le travail pour en extraire le surplus ou du moins en reporte l'organisation à des phases ultérieures de développement, la priorité étant donnée aux mécanismes de sa propre reproduction.

La rente est un instrument de consensus puisqu'elle permet à l'Etat de distribuer à une partie de la société ce que l'autre partie n'a pas produit. En finançant des grands projets et la réduction des écarts sociaux, l'Etat peut théoriquement améliorer la rentabilité globale tout en sauvegardant une harmonie sociale. Par ses interventions accommodantes, il peut faire éviter à la majorité de la population les effets de la sévère austérité, inhérente aux périodes de décollage économique.

La notion de rente administrée nous paraît pertinente pour qualifier et analyser cette présence de l'Etat dans le cas de l'Algérie. Elle a le mérite d'expliquer l'origine et le mode d'affectation des ressources. La régulation étatique prend un sens tout particulier en Algérie. L'Etat se rend maître du développement à partir du moment où l'essentiel des ressources disponibles pour ce dernier provient de son propre patrimoine. La société n'est pas impliquée objectivement dans l'effort qui consiste à produire ces ressources. C'est certainement un des secrets du large consensus que l'Etat n'a eu aucune difficulté à construire autour de son projet. Articulée à l'endettement extérieur, la rente pétrolière a joué le rôle d'un puissant vecteur dans la reproduction économique et sociale. La première est assurée essentiellement de l'extérieur alors que la seconde est liée directement aux politiques redistributives de l'Etat. La réaction à tous les problèmes par la dépense permet de dissimuler leur véritable nature afin de ne pas fragiliser le consensus qui est à la fois le but et le moyen de la construction algérienne. Enrayer les mécanismes de l'économie de la rente administrée aurait exigé de l'Etat l'abandon de ce consensus en stérilisant la rente de certains de ses effets (suppression des subventions aux ménages et entreprises, limitation des effectifs employés etc.).

2-1- Budget de l'Etat : instrument de consensus

En Algérie, dans la longue durée, les dépenses budgétaires globales ont été rythmées par le prix du baril (choc et contre choc extérieur). Les difficultés de l'Etat à mettre au point des politiques anti-cycliques sont toujours présentes à en juger par la part de la fiscalité des hydrocarbures dans le budget. L'ajustement s'est opéré selon les périodes : i) par le budget d'équipement (abandon ou reprise des projets structurants avec leur répercussion sur l'économie et le bien être de la population), ii) par le budget de fonctionnement (abandon ou reprise du soutien des prix) et iii) la pénurie (période de l'économie administrée).

Les déficits publics étaient générés dans les années soixante-dix et la première moitié des années quatre-vingt par le budget d'équipement. A partir de cette période, on peut noter

un abandon de la règle d'or selon laquelle les dépenses de fonctionnement devaient être maintenues dans les limites autorisées par la fiscalité hors hydrocarbures. Contrairement à cette discipline qui consistait, durant les années 70 et 80, à préserver la rente pétrolière de la consommation, l'Etat a recours depuis et de plus en plus à la rente pour satisfaire la demande sociale.

Depuis le début de la décennie 90, la fiscalité hors hydrocarbures (FHH) ne couvre plus les dépenses de fonctionnement que dans une fourchette allant de 43 et 60%. La détérioration du ratio fiscalité hors hydrocarbures/ dépenses de fonctionnement porte l'empreinte de la revalorisation des rémunérations, des soutiens de prix et d'autres transferts. La situation de « passagers clandestins » des algériens n'est pas soutenable car la dépense n'est pas calée sur la fiscalité hors hydrocarbures. La volonté affichée de détacher la politique budgétaire du cycle de la fiscalité pétrolière a connu peu de succès. La fiscalité pétrolière a exercé un effet d'éviction sur la fiscalité hors hydrocarbures dans les recettes budgétaires totales. Le Fonds de régulation des recettes (fonds qui reçoit les plus values par rapport à un prix de référence de 37\$) ne fait que lisser la contrainte de l'instabilité du prix du pétrole mais n'élimine pas la vulnérabilité du budget de l'Etat aux fluctuations du prix du pétrole. En effet, l'effort de gestion en termes de recettes et de dépenses ne s'est pas encore accompagné par un rendement suffisant de l'impôt pour rompre la dépendance du budget global ni même du fonctionnement courant de l'Etat à l'égard de la fiscalité pétrolière. Par ailleurs, disposant de ce fond, le gouvernement s'autorise des déficits dépassant 30% du PIB. Il s'agit d'une preuve tangible que le prix de référence n'a pas d'influence sur le niveau de dépenses.

L'intervention de l'Etat pour corriger les distorsions résultant des imperfections des marchés et/ou pour éviter de grandes dispersions dans la distribution des revenus est désormais classique. Les stratégies et les moyens diffèrent selon la nature des sociétés. La correction des inégalités peut renforcer la croissance économique qui, à son tour, aura pour effet de générer un surcroît de bien-être. L'Etat providence ayant dominé les trente glorieuses en est une parfaite illustration.

Les transferts sociaux ont pour effet de recentrer la distribution primaire des revenus autour d'un revenu médian (50 ou 60% généralement). En Europe, les statistiques de l'INSEE ou d'Eurostat permettent d'apprécier concrètement le poids et l'effet des transferts sociaux sur la distribution primaire et secondaire des revenus. Ces transferts ont un impact décisif sur la pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est réduit de plus de 60% dans les pays nordiques- Suède, Finlande et Danemark- et entre 40 et 50% en France, Belgique et Luxembourg.

En Algérie, les pouvoirs publics ont répondu jusque là par des politiques de grande ampleur dans de nombreux domaines pour satisfaire la demande sociale. On enregistre des progrès substantiels dans bien des aspects du développement humain tels que la santé, de l'éducation et l'accès aux réseaux de distribution de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'à l'électricité et le gaz.

Evolution des transferts sociaux en provenance du budget de l'Etat 2000/2011 - Milliards de DA

ANNEE	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TCA
Habitat	67,8	74,6	76,7	99,2	81,0	114,7	155,5	251,1	209,6	190,9	322,3	282,7	13,9
Alloc fam	29,1	31,5	38,1	32,4	33,5	40,8	40,5	47,5	41,1	43,7	44,2	42,0	3,4
Education	13,8	22,0	27,6	30,4	33,9	39,9	50,8	62,1	75,0	78,1	87,6	89,1	18,5
Elec. gaz	4,5	13,1	11,3	18,6	17,4	15,5	35,3	65,3	110,3	144,6	90,5	78,0	29,6
Soutien prix	-	-	-	-	-	-	11,3	31,2	184,4	192,2	96,2	278,2	

Soutien retraités	19,5	38,4	41,6	56,9	76,7	62,9	71,2	99,8	115,7	132,7	138,4	136,7	19,4
Santé Moudjahidine	33,3	42,2	50,0	60,0	63,4	60,4	73,7	108,1	139,3	173,5	189,9	220,6	18,8
Soutien aux démunis	60,4	56,8	78,1	63,4	75,7	75,8	95,4	90,6	108,3	111,3	112,2	169,6	9,8
TOTAL	34,2	36,5	41,5	55,4	46,4	50,6	91,6	83,2	99,6	106,4	119,9	134,9	13,3
TOTAL	262,4	315,0	364,8	416,3	428,0	460,5	625,4	839,0	1083,0	1173,4	1201,1	1431,8	14,8
% PIB	6,4	7,5	8,1	7,9	7,0	4,7	7,3	9,0	9,8	11,7	11,1	10,1	
% BGE	21,9	21,4	23,7	24,1	23,0	17,0	24,6	26,3	25,9	27,9	24,4	22,8	

Source : A partir des données du Ministère des finances

Les données disponibles permettent de mettre en évidence que:

- Au total, les transferts sociaux en provenance du budget de l'Etat se sont inscrits sur un trend haussier depuis le début de la décennie passée. De 6,4% du PIB en 2000, ils passent à 10,1% en 2011. La tendance est relativement stable quand on prend comme base le budget de l'Etat qui a connu une véritable expansion.
- Une hausse nominale des transferts sociaux¹ en provenance du budget de l'Etat de près de 15% en moyenne annuelle sur la période 2000/2011. Ce rythme est notablement supérieur à celui de l'inflation qui a été globalement contenue particulièrement durant la première moitié de la décennie. La comparaison reste soutenable lorsqu'on déduit le rythme de croissance de la population ;
- Par domaine d'intervention, à l'exception des allocations familiales dont le taux de croissance nominal n'a été que de 3,4%, la hausse a été importante. Les domaines ayant connu un taux de croissance supérieur à la moyenne sont par ordre décroissant : l'électricité et le gaz (29,6%), le soutien aux retraités (19,4%), la santé (18,8%) et l'éducation (18,5%) ;
- Le soutien des prix qui avait quasiment disparu au profit du filet social comme mécanisme de substitution et de conciliation entre la rationalité économique et le souci d'équité sociale fait son retour. L'enveloppe consacrée, à cet effet, est passée de 11,3 milliards en 2006 à 278,2 milliards en 2011. Un montant similaire à ce dernier est prévu pour 2012 ;
- En part relative, pour l'année 2011, les soutiens à l'habitat, aux prix et à la santé s'accaparent près de 55% des transferts en provenance du budget de l'Etat avec respectivement 19,7%, 19,4% et 15,4%.

A ces transferts, il faut ajouter les investissements sur concours définitifs concernant directement les secteurs sociaux (éducation formation, infrastructure socio culturelles et l'habitat) qui ont coûté l'équivalent de 12,5% du budget général de l'Etat. Au total, les dépenses sociales (transferts et investissements sociaux) ont représenté 35,3% du total du budget de l'Etat en 2011.

Selon les statistiques du PNUD permettent de relever qu'en dépit d'une croissance du revenu par tête assez faible sur toute la période, le rythme d'amélioration de l'indice du développement humain (IDH) de l'Algérie a été, entre 1980 et 2010, parmi les meilleurs du monde (9ème sur 169). Grâce aux revenus pétroliers, l'Algérie avec l'Arabie Saoudite et Oman parviennent à se hisser aux premiers rangs de l'amélioration de l'IDH. A la différence des pays émergents qui, selon les cas, ont vu les inégalités augmenter ou qui ne parviennent pas à les

¹ Les transferts sociaux considérés sont ceux effectués sur le budget de l'Etat. Par conséquent, les actions sociales financées par les collectivités locales, les caisses d'assurances sociales et les autres agents économiques, dont certains disposent de budgets importants dédiés à l'action sociale

réduire notablement, l'Algérie accommode une croissance faible et fortement dépendante des hydrocarbures avec un relatif égalitarisme qui ne semble pas avoir joué le rôle de terreau pour la croissance. D'autres pays (Corée du Sud, Indonésie) ayant eu des rythmes comparables de réduction de pauvreté ont eu recours à des politiques plus équilibrées, faisant appel aux transferts et à un effort de productivité. Paradoxalement, la Chine, avec des traditions communistes pas très lointaines, améliore son IDH essentiellement par la croissance économique.

Par ailleurs, l'Etat algérien a contenu le développement des inégalités qui accompagnent l'ouverture vers l'économie de marché. La Chine et la Russie, dont les économies ont été similaires par certains égards, ont laissé se développer de grandes différenciations sociales. De sociétés les moins inégalitaires au monde, ces deux pays figurent aujourd'hui parmi ceux où les inégalités sont les plus importantes.

2-2-Le financement des transferts de l'Etat

Le débat sur les transferts se focalise sur la réduction de la pauvreté et des inégalités. En revanche, la question de la nature des instruments auxquels a recours la politique économique pour corriger la redistribution, de façon à ne pas contrecarrer la croissance économique et maintenir la stabilité sociale voire politique, est très peu évoquée sinon en termes généraux.

En Algérie, les choix publics et la capacité de corriger la distribution dépendent largement de la rente pétrolière comme vu plus haut. A la différence de l'Etat providence, qui demeure encore dans certains pays d'Europe, les Etats rentiers se contentent de financer les prestations sociales sur la fiscalité pétrolière. Cette tendance qui relève du paradigme de l'Etat rentier se dégage nettement en Algérie depuis plus d'une décennie.

Jusqu'à la fin des années 80, les transferts provenant du budget n'étaient pas très importants même si l'action de l'Etat consistait à administrer la quasi majorité des prix et à distribuer directement certains biens et services (logement, santé etc.). L'enveloppe consacrée aux transferts sociaux n'avait jamais franchi la barre des 5% du PIB. Les réformes économiques et le plan d'ajustement structurel (PAS) ont eu pour effet de substituer aux mécanismes des prix administrés des mécanismes de soutien au profit des plus défavorisés. Entre 2000 et 2011, l'orientation sociale du budget est nettement visible ; le taux de croissance annuel moyen a été de 14,8%, soit supérieur au taux de croissance des dépenses budgétaires. En termes de PIB, les transferts sociaux (financés sur le budget seulement) sont passés crescendo de 6,5 à plus de 10% à partir de 2009.

La part des hydrocarbures dans le PIB (45%) et de la fiscalité des hydrocarbures dans le budget de l'Etat ont pour effet de dissimuler la problématique de la soutenabilité des finances publiques en général et celle des transferts sociaux en particulier. En comparant directement les transferts sociaux à la fiscalité hors hydrocarbures, on peut mettre en perspective les possibilités réelles et durables de l'Etat à poursuivre la politique actuelle.

Le ratio transferts sociaux/fiscalité hors hydrocarbures connaît depuis 1994 une hausse, certes avec des fluctuations d'une année sur l'autre, tendancielle importante. De 42,5% en 1994, ce ratio est passé à plus de 80% en 2008. En y ajoutant les traitements et les pensions des anciens moudjahidines, on obtient un total de dépenses de fonctionnement incompréhensibles qui absorbe en 2011 l'équivalent de plus de 160% de la fiscalité hors hydrocarbures.

Ces dépenses de fonctionnement sont connues pour être quasiment inélastiques aux recettes totales. Aussi est-il important de disposer de recettes stables pour les couvrir sans recourir à la fiscalité des hydrocarbures ni à un endettement insoutenable. On devrait avoir pour mémoire l'effondrement du fonctionnement des grands services publics au lendemain de 1986 (santé, éducation, infrastructure). Malgré les efforts consentis en la matière, ces dernières années, une part importante des dépenses de fonctionnement continue à être assurée

par la fiscalité pétrolière. Ce constat devrait inspirer une « transition fiscale » avec pour objectif le financement du fonctionnement courant sans recours à la fiscalité pétrolière.

2-3- L'équité devant l'impôt

L'impôt sur les revenus et les bénéfices, principale composante de la fiscalité directe, contribue faiblement aux recettes budgétaires. Ressenti directement, par prélèvement sur le revenu du contribuable, cet impôt symbolise le plus nettement le lien entre le citoyen et l'Etat. C'est aussi le seul qui tienne compte de la situation d'ensemble du contribuable. Son caractère progressif fait de lui un instrument de redistribution et donc de justice sociale. Sa part a oscillé entre 5 et 7% jusqu'en 2008. Depuis, on peut noter une hausse appréciable de cette part puisqu'elle est passée à 12,6 et 12,8% pour 2009 et 2010 respectivement.

	Part des impôts directs dans les recettes									
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Impôts sur revenus et bénéfice	98,5	112,2	127,9	148	166,8	241,2	258,1	331,5	462,1	559,7
Recettes totales	1505	1603,3	1974,4	2229,7	3081,7	3639,8	3687,4	5190,4	3676	4379,6
Recettes H. Hydrocarbures	488,5	595,2	624,3	652,5	723,4	840,5	883	1101,5	1262,4	1470,2
Impôts sur revenus et bénéfice en % RT	6,54	7,00	6,48	6,64	5,41	6,63	7,00	6,39	12,57	12,78

Source : A partir des données du Ministère des finances

Cette évolution ne peut cacher le fait que l'économie et la société algériennes restent largement sous fiscalisées eu égard aux besoins de dépenses qui s'expriment par le budget de l'Etat. En termes de PIB, la fiscalité sur les revenus et les bénéfices est restée bien faible. Elle ne parvient pas à franchir le seuil de 5% malgré la nette évolution que l'on peut noter depuis 2005 où cette part décollait difficilement des 2%. En isolant les calculs des biais liés au secteur des hydrocarbures sur le PIB total, on reste frappé par la faiblesse de cette part rapportée au seul PIB hors hydrocarbures. Ce n'est qu'en 2009 que le seuil des 6% est franchi.

A titre de comparaison internationale, l'impôt direct dans l'UE s'élève à 12% du PIB et contribue à 32,8% aux recettes budgétaires. Les taxes sur le capital (2009) ont atteint 7,8% du PIB se répartissant en 5,5 points pour le revenu et les affaires et 2,3 pour l'impôt sur les sociétés. Les salariés contribuent à raison de 10,3% du PIB et à raison de 26% aux recettes de l'Etat.

En Algérie, l'impôt direct qui ne contribue que très faiblement aux recettes budgétaires totales est supporté plus lourdement par les revenus salariaux. La retenue à la source fait des salariés « une proie facile » dans un système injuste. Cette contribution marque une tendance à la hausse. De 41,7% la contribution de l'IRG sur les salaires est passée à plus de 55% en fin de période. Les hausses en fin de période, en raison de la revalorisation et des rappels, ne semblent pas perturber de manière significative la tendance. Inversement, la part de l'IRG supporté par les revenus non salariaux a connu une évolution orientée nettement vers la baisse. De 19,1% sa contribution sa contribution aux impôts directs est passée à 8%. La même remarque est à faire concernant l'IBS dont la part dans l'impôt direct est passée de 39,1% à 35,8 durant la même période. Ce transfert du fardeau de la fiscalité direct aux salariés est du i) à la situation financière des entreprises publiques économiques, ii) au dispositif de l'investissement qui exonère les nouvelles entreprises durant une certaine période, iii) au développement de l'évasion fiscale et iv) probablement au rétrécissement de l'assiette fiscale du à une fiscalité globale, encore trop lourde, sur les entreprises qui déclarent leurs activités.

Contribution des revenus salariaux et non salariaux à
la fiscalité directe milliards DA

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Contrib. directes	82,3	99,2	113,8	125,5	145,2	168,4	240,3	259,5	331,8	462,8	559,4	686,4
IRG salariés	34,3	44,7	51,6	59,9	74,9	82,8	95,0	122,7	151,9	180,4	239,3	380,4
IRG non salariés	15,7	18,0	19,1	19,9	21,2	22,8	26,9	35,9	42,0	48,5	58,3	54,8
IBS	32,2	36,4	42,9	45,7	49,0	62,6	118,3	97,4	133,5	229,0	255,1	245,9
Total fisc ord	215,8	239,0	269,1	284,0	318,4	362,8	458,7	566,8	566,8	735,9	843,5	999,2
IRG Sal /CD	41,7	45,0	45,4	47,7	51,6	49,2	39,5	47,3	45,8	39,0	42,8	55,4
IRG non sal /CD	19,1	18,2	16,8	15,8	14,6	13,6	11,2	13,8	12,7	10,5	10,4	8,0
IBS/CD	39,1	36,7	37,7	36,4	33,8	37,2	49,2	37,6	40,2	49,5	45,6	35,8

Source : ministère des finances

La faiblesse de la politique fiscale produit une imposition « négative » par l'utilisation de mécanisme de soutien mis en place par les pouvoirs publics. Ces mécanismes ne discriminent pas entre les différentes tranches de revenus. Compte tenu de l'opacité qui règne sur les marchés et la faiblesse de la gouvernance qui domine les circuits de leur acheminement, on peut imaginer que les soutiens peuvent entretenir, voire développer les inégalités et permettre aux groupes dominants de se constituer des fortunes.

Par ailleurs le manque d'équité devant le fisc joue comme un facteur d'informalisation de l'économie. La pression fiscale pesant sur les entreprises du formel reste parmi les plus fortes au monde. La défiscalisation relative comme politique de promotion de l'investissement ne peut cacher l'incapacité des pouvoirs publics à élargir l'assiette fiscale. La charge de l'impôt se traduit par une concurrence déloyale que subit l'entreprise du formel qui est progressivement attirée au moins partiellement vers l'informalisation d'une partie de ses activités. Certaines déclarations situent la différence de coût de production à plus de 30% entre une entreprise qui paie ses impôts et une autre qui ne le fait pas.

Conclusion

La problématique, en Algérie, est de préserver les « acquis sociaux de » la réversibilité liée à la conjoncture. L'histoire récente du pays montre que les pertes de pouvoirs d'achat, liées à la baisse des revenus réels faisant suite au contre choc pétrolier de 1986, à la libération des prix, au chômage et à la baisse des transferts monétaires et non monétaires de l'Etat, n'ont pu être rattrapées que près de 20 ans après (2005). L'Algérie est-elle préservée aujourd'hui du retour d'une mauvaise conjoncture ? Comment poursuivre, voire concilier, deux objectifs stratégiques des finances publiques : i) soutenir la croissance économique et prévenir les missions de l'Etat (dépenses essentielles) des chocs exogènes négatifs ? La croissance économique générée par le secteur des hydrocarbures, directement et indirectement (demande publique), ne peut se maintenir dans le long terme que si elle portée par le secteur privé encadré par les autres acteurs institutionnels et non institutionnels.

L'Etat semble avoir abandonné son rôle de 'rentier actif' des années 70 qui consistait en une tentative de transformation de la manne pétrolière en système productif pour un rôle qui consiste à sauvegarder un consensus social. Cette politique est insoutenable. Après près d'une décennie marquée par des excédents, le budget de l'Etat connaît pour la première fois depuis 2009 des déficits se chiffrant en PIB à 5,7% 1,1% et 3,3%. Sur le long terme, l'aisance financière de l'Etat, due essentiellement à ses revenus pétroliers, a poussé les dépenses à un niveau qui ne résisterait pas à retournement de la conjoncture. Le consensus de façade, retrouvé grâce à des conditions échappant complètement à l'Etat algérien ne tient qu'à cela.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Auty M. (1993)**, *Sustaining Development in the Mineral Economies: the Resource Curse Thesis*. Londres: Routledge.
2. **Anderson L. (1990)**: "Policy-Making and Theory Building: American Political Science and the Islamic Middle East"; In: *Hisham Sharabi (ed.), Theory, Politics and the Arab World: Critical Responses*. London: Routledge, pp. 52-80.
3. **Badawi, Ahmad. (2001)**, Conférence d'ouverture à *The Annual General Assemblies of the UMNO Youth and Wanita Umno*. Juin. Kuala Lumpur.
4. **Benabdallah Y. (2010)** « Rente et désindustrialisation » in « Réformes et souveraineté économique en Algérie », *Confluence Méditerranée*, numéro coordonné par F. Talahite et M. Mezouaghi
5. **Benabdallah Y. (2006)** « Croissance et dutch disease en Algérie », in *Revue du CREAD* n°75.
6. **Banque mondiale. (1993)**. *The East Asian Miracle : Economic Growth and Public Policy*. New York : Oxford University Press.
7. **Beblawi, Hazem et Giacomo Luciani. (1987)**, *The Rentier State*. New York: Croom Helm.
8. **Ross, Michael L. (2004)**. « Does Taxation Leads to Representation ». *British Journal of Political Science*, 34(2) : 229-240.
9. **Beblawi, Hazem (1990)**, *The Rentier State in the Arab World*. In: *Giacomo Luciani (ed.), The Arab State*. London: Routledge, pp. 85-98.
10. **Corden W.M. (1984)**: *Booming sector and dutch disease economics: survey and consolidation* in *Oxford Economics Papers* n° 36, , p. 363
11. **Corden.W.M et Neary. J.P (1982)**: *Booming sector et industrialization in a small open economy*, the *Economic Journal* n°92.
12. **HAUSMANN, R., L. PRITCHETT, AND D. RODRIK (2004)**: "Growth Accelerations", *NBER Working Paper*, 10566, June
13. **Luciani, Giacomo 1988**. "Economic Foundations of Democracy and Authoritarianism: The Arab World in Comparative Perspective", *Arab Studies Quarterly* 10(4), pp. 457-475.
14. **Luciani, Giacomo 1990**. Allocation vs. Production States: A Theoretical Framework. In: *Giacomo Luciani (ed.), The Arab State*. London: Routledge, pp. 65-84.
15. **Luciani, Giacomo 1994**. *The Oil Rent, the Fiscal Crisis of the State and Democratization*. In: *Ghassan Salamé (ed.), Democracy Without Democrats? The Renewal of Politics in the Muslim World*. London: I.B.Tauris. pp. 130-155.
16. **Mahdavi H. (1970)** :« *The patterns and problems of economic development in rentierstates : The case of Iran* », in M.A. Cook (ed.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Londres, Oxford University Press
17. **Moore, Mick (avril 2007)**, « *How Does Taxation Affect the Quality of Governance?* », IDS Working Paper 280, Brighton, www.ids.ac.uk/ids/bookshop/wp/wp280.pdf.
18. **Rodrik D., A. Subramanian and F. Trebbi, (2002)**: "Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development", *NBER Working Paper*, 9305, October
19. **Ross, Michael (2001)**. Does Oil hinder Democracy? *World Politics* 53(3), pp. 325-361
20. **Ross, Michael L. (1999)**, « *The Political Economy of the Resource Curse* », *World Politics* 51:2, pp. 297-322, www.sscnet.ucla.edu/polisci/faculty/ross/paper.pdf.
21. **Sachs, Jeffrey D. et Andrew M. Warner(2001)**: « *The Curse of Natural Resources* ». *European Economic Review* no. 45 : 827-838.
22. **Sala-I-Martin X. And A. Subramanian (2003)**, "Addressing the Natural Resource Curse: An Illustration from Nigeria", *Working Paper 9804*, Cambridge, MA: *National Bureau of Economic Research*,
23. **Schwarz R. (2007)**: *Rentier states and international relations theory*, *Research Associate Programme for Strategic and International Security Studies (PSIS)*. Graduate Institute of International Studies, Geneva.